



Achat immobilier après mariage avec un étranger

Par **roserouge71**, le **27/04/2015** à **18:55**

Bonjour,

Voici a situation j'espère être le plus claire possible. Je me suis mariée le 03.01.15 avec un ressortissant tunisien rentré sur le territoire français de façon régulière (visa touristique de trois mois), il n'est pas reparti en Tunisie et s'est retrouvé de ce fait en situation irrégulière, à l'heure actuelle les démarches sont faites pour obtenir une carte de séjour "conjoint de français" nous sommes dans l'attente du premier RCPC. Nous souhaitons acheter une maison, nous avons trouver un établissement de crédit qui nous suis pour la question financière (je suis fonctionnaire, et mon époux ne travaille pas) ce qui les bloque c'est le fait que nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens et que de ce fait l'établissement demande a ce que le prêt soit à nos deux nom avec des documents permettant la régularité de la situation de mon époux (carte de séjour), sinon il faudrait modifier le régime marital c'est a dire faire un contrat en séparation des biens ce qui me permettrait d'emprunter seule, je précise bien que au niveau budget cet établissement me suis même si je suis seule à travailler...

Mes interrogations sont les suivantes : peut-on acheter avec un RCPC ?? peut-on changer le régime marital sachant que nous sommes mariés depuis le 03.01.15 ?? si il est possible de changer le régime marital cela ne risque-t-il pas de freiner les démarche à la préfecture pour l'obtention de la carte de séjour de mon époux ?? et s'il est possible de changer le régime marital peut-on ensuite repasser en communauté des biens et mettre la maison à nos deux noms ??? car nous nous retrouvons dans l'impasse surtout que nous avons trouvé une maison qui est un coup de coeur pour nous... Et le fait d'être bloquer pour des raisons juridiques ce n'est pas facile à encaisser...

Merci pour vos réponses et pour le temps que vous 'aurez consacré.

Cordialement.